

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Le Jeu au XVIIIe siècle, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, éd. Henri Coulet (Edisud, 1976), 302 p.

par Gérard Le Coat

Études littéraires, vol. 10, n°1-2, 1977, p. 314-317.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/500441ar>

DOI: 10.7202/500441ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

l'histoire qui n'est pas explicitée et que la sémiotique propose plutôt comme le modèle de son propre fonctionnement : c'est la règle du jeu.

Le dernier chapitre aborde les problèmes de l'ethno-sémiologie. Cette fois, Greimas fait le point sur les divers modèles d'analyse du conte oral et du conte écrit. Parmi plusieurs propositions, on note au passage l'idée d'un « lecteur idéal » à qui le conte serait destiné et qui recouvrirait des modèles de prévisibilité afférents, soit aux valeurs axiologiques d'une société, soit aux variantes virtualisées parmi lesquelles le conte opère un choix. Greimas insiste aussi sur « la reconnaissance d'un niveau de manifestation figurative, distinct du niveau simplement anthropomorphe où se situent les structures narratives de surface » (p. 298). Cela nous amène à un imaginaire structuré du texte qui rend plus complexe la structure profonde du récit. Les folkloristes québécois auraient beaucoup à apprendre en lisant ces pages.

Le livre de Greimas est riche en perspectives de recherches. Il permet enfin à la socio-sémiotique de s'affranchir de la tutelle de la sémiotique narrative. Les hypothèses de travail, que Greimas propose, peuvent déboucher sur une analyse comparée des socio-sémiotiques. Cela seul rendrait déjà la lecture du livre indispensable.

Claude FILTEAU

Université de Sherbrooke

Le Jeu au XVIII^e siècle, Actes du Colloque d'Aix-en-Provence, éd. Henri Coulet (Edisud, 1976), 302 p.

Après *la ville au XVIII^e siècle*, que j'avais eu le plaisir de commenter

dans ces colonnes, l'an dernier, voici qu'il m'incombe de présenter au lecteur des *Études Littéraires* le dernier né des ouvrages publiés chez Edisud par le Centre Aixois d'Études et de Recherches sur le XVIII^e siècle : *Le jeu au XVIII^e siècle*, qui rend compte des travaux présentés lors du colloque du printemps 1971. Cinq années séparent donc la rencontre proprement dite de la publication des communications et discussions, mais ceci ne diminue en aucune manière l'intérêt d'un ouvrage qui, comme les précédents, fournit au chercheur une documentation à la fois vivante, à cause de la place accordée aux débats, riche, puisqu'elle touche à des sujets extrêmement divers, et homogène, dans la mesure où elle reste gouvernée par un thème central dont elle encourage l'approche convergente. Dans son *Avis inaugural*, le consciencieux et infatigable Henri Coulet s'excuse de ce long retard, mais nous savons bien les difficultés auxquelles se heurtent actuellement les éditeurs d'ouvrages et périodiques scientifiques.

La lecture du sommaire m'a rappelé le titre du célèbre ouvrage de Ledoux *L'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*. Il suffit de remplacer « architecture » par « jeu » et d'inverser l'ordre des considérations retenu par Ledoux pour trouver la clé du plan d'ensemble adopté pour la publication (rappelons que les communications ne sont pas présentées ici dans l'ordre où elles avaient été présentées au colloque). On obtient ainsi trois divisions : I le jeu et les lois; II le jeu et les mœurs; III le jeu, l'art et la littérature; auxquelles une quatrième a été ajoutée en manière de conclusion, qui ne concerne plus le jeu, mais le joueur.

Un plan traditionnel donc et très « dix-huitiémiste » qui tient compte des contraintes et interdits institutionnels autant que des aspects d'adresse, de hasard et d'invention inhérents au ludisme, aspects qui intéressent à la fois le mathématicien et le statisticien, le créateur et le critique d'art (au sens large, tous les média étant bien sûr touchés par la fonction ludique), le théoricien et le praticien de toute forme de jeu. Un plan justifiable, mais qui ne parvient pas à résoudre des problèmes taxinomiques à vrai dire insurmontables. Le regretté Jean Fabre rappelle la définition du jeu donnée par Huizinga dans son *Homo ludens* : « une action ou une activité volontaire accomplies dans certaines limites de temps et de lieu, suivant une règle librement consentie et complètement impérieuse, pourvue d'une fin en soi, accompagnée d'un sentiment de tension et de joie, et d'une conscience d'être autrement que dans la vie courante » (p. 284). Même si l'on s'en tient à cet énoncé qui exclut toute approche symptomatologique du jeu envisagé comme inséparable de la perception d'un « principe de réalité » (pour reprendre les termes de Freud) qui fait de chacun d'entre nous, à chaque instant, un actant-acteur, on perçoit d'emblée la difficulté de sérier. Mais, qui plus est, l'analyse psychologique à laquelle se consacrent légitimement les exégètes de la littérature (je pense en particulier aux travaux de Philip Stewart et de Michel Gilot sur le système amoureux de Marivaux, ou encore à celui de François Van Laere sur Rousseau, « tricheur à coup sûr ») empêche par sa problématique même le recours à la définition citée plus haut. Comme l'indique Stewart, chez Marivaux, l'idée directrice est « que la vie en société n'est elle-même qu'un jeu où l'on a fort à faire pour démêler la vérité des

autres » (p. 157; on pourrait ajouter : et sa propre vérité, ne serait-ce qu'au souvenir de la Sylvia de la *Double Inconstance*, et de *Rousseau juge de Jean-Jacques*).

A ces ambiguïtés dues à la complexité de la thématique s'ajoute une faiblesse qui, elle, aurait pu éventuellement être évitée : la quasi-absence de communications portant sur l'art musical (comme l'indique d'ailleurs le titre de la division III, qui ignore tout bonnement la musique). Or, s'il est permis de comprendre la difficulté de prendre en considération les arts plastiques au nom de l'impossibilité de retrouver le présent de l'acte de peindre ou de sculpter et donc de rendre compte des jeux de la main et de l'oeil créateurs, l'activité poétique musicale est par contre inséparable de la projection tonale eu égard au rôle de l'instrument et de ce point de vue le *jeu* du musicien et le *jeu* de l'acteur (sujet traité avec pertinence par Jean Rousset, p. 231 *et suivantes*) sont liés, soumis qu'ils sont aux impératifs de la re-présentation *ex tempore* des affects. Lorsque Voltaire écrit à Mademoiselle Clairon que « sans les grands acteurs, une pièce de théâtre est sans vie », il pourrait en dire tout autant des grands interprètes de l'oeuvre musicale qui eux aussi consentent, selon les mots de Rousset à propos du théâtre, à « une activité réglée, distincte de l'existence ordinaire, ayant sa fin en elle-même et se déployant à l'intérieur d'une durée et d'un espace limités et arbitrairement définis » (p. 231; on voit qu'il ne s'écarte guère de la définition de Huizinga, parfaitement adéquate ici). Cette lacune est d'autant plus regrettable que les esprits cultivés du XVIII^e siècle ont été fascinés par les problèmes d'interprétation musicale. A l'excellente documentation fournie par Rousset en appendice (traités de dé-

clamation, lettres aux comédiens, mémoires d'acteurs, etc. . .) aurait su s'ajouter une documentation parallèle relative à la musique (signalons, pêle-mêle, le pamphlet *Au petit prophète de Boemisch-broda* de Diderot, *L'observation sur notre instinct de la musique* de Rameau, *L'esprit de l'art musical* de Blainville, les *Réflexions* de De Rochement, l'article « Imitation » du *Dictionnaire de Musique* de Rousseau, les ouvrages allemands de Mattheson, Quantz, C.P.E. Bach, Marpurg, et anglais de Avison, Trydell et Burney; tous ces textes ont trait à la déclamation musicale proprement dite et non à la célèbre « querelle » et aux mérites respectifs des musiques française et italienne).

Cette lacune tient, sans doute, à la difficulté qu'il y a à persuader les musicologues de participer à des colloques pluridisciplinaires, tant en Europe que sur le continent Américain, et la récente correspondance que j'ai entretenue avec Henri Coulet au sujet de la rencontre aixoise de 1977 consacrée à l'opéra ne fait que confirmer cette assertion. Le musicologue d'aujourd'hui souhaite s'en tenir à la stricte investigation des structures sonores et accepte mal un élargissement « littéraire » du débat. Jean Varloot est le seul participant au colloque sur *Le Jeu* à avoir abordé le phénomène musical (et encore, il n'est pas musicologue et a dû faire appel, comme il l'écrit, à « un homme de l'art »). Sa communication, fort mince du point de vue du contenu (qui demeure anecdotique jusqu'à la fin, parfaitement incongrue) consiste en des « Réflexions sur une lettre de Pascal Boyer » (à noter que ceci est présenté en sous-titre, le titre étant, très modestement, « Diderot et les musiciens »; j'aurais préféré quant à moi que M. Varloot s'en tienne au

sous-titre). Quoiqu'il en aille du contenu, qui a trait à la théorie solfégique et non à l'interprétation, donc pas au jeu proprement dit (p. 187 et suivantes), Jean Varloot indique très à propos l'application des musicologues à critiquer les hommes de lettres du XVIII^e siècle pour s'être mêlés « abusivement » de technique compositionnelle et les musiciens également, qui « se croyaient obligés de recourir à des arguments littéraires ou philosophiques pour se justifier » (p. 189). Il est dommage que cette position, conforme à la définition moderne de l'objet sonore mais incompatible avec l'esprit encyclopédique du Siècle des Lumières, freine le dialogue au lieu de le stimuler.

Les communications traitant des rapports jeu/lois sont intéressantes en ce qu'elles confirment ce que M. Sole appelle « la prolifération du jeu et des attitudes parasitaires », phénomène qui illustre « la crise d'une classe dirigeante » (p. 282). M. Molino a cependant raison de rappeler que la manie du jeu ne commence pas au XVIII^e siècle et que toute législation est par principe hostile au jeu créateur de trouble (p. 297). A moins, faudrait-il ajouter, qu'elle ne cherche à le contrôler pour en tirer profit, ce qui arrive précisément au XVIII^e siècle, lorsque le jeu est institutionnalisé avec les loteries (cf. Jean-Robert Armogathe, « Jeux licites et jeux interdits », p. 23 et suivantes). Il est incontestable que la métaphore du jeu prend une place de plus en plus considérable dans la littérature du siècle, qu'il s'agisse de l'analyse économique (cf. de la communication de Roger Mercier, p. 95 et suivantes), philosophique ou artistique (je pense à la lettre de Falconet à Diderot : « la postérité est une loterie dont l'artiste ne voit pas le tirage »).

Cependant, du point de vue de l'approche convergente du phénomène, ce sont les communications traitant des rapports jeu/substrat socio-culturel qui sont les plus éclairantes, car dans leur diversité même elle mettent en évidence les « règles du jeu » d'un modèle du monde qui a ceci de particulier de prôner les libertés individuelles tout en affirmant l'autodynamisme de la matière. Ainsi, adresse, hasard et invention, qu'ils soient appliqués au jeu d'échecs ou à celui de l'arquebuse, au jeu de dés ou à celui de l'amour, à la création littéraire ou à la projection instrumentale, à la démonstration mathématique ou à la spéculation de finance, à la compétition sportive ou à la réflexion philosophique se rejoignent à un niveau amphidoxal où la valeur et la portée de l'action sont à la fois exaltées et mises en doute. De ce point de vue, deux textes méritent des éloges particuliers : celui de Jean Deprun

(« Quand la nature lance les dés », p. 49 *et suivantes*) et celui de Jean Mayer (« la philosophie de Diderot : une philosophie de joueur », p. 203 *et suivantes*), qui complète admirablement la précédente (les notes de Jean Deprun valent déjà plusieurs lectures).

S'il est vrai que le jeu constitue un invariant et culturel et anthropologique, il est également vrai que le XVIII^e siècle instaure une solennisation de la fonction ludique qui équivaut à une reconnaissance du schème aléatoire comme modèle explicatif de la mutabilité des structures physico-biologiques. « Lire » le jeu au XVIII^e siècle, c'est encore retrouver le tracé de la trajectoire Diderot-Lecomte du Noüy-Jacques Monod.

Gérard LE COAT

Université Laval